



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, 23-28 Février 1976

CM/684(XXVI) Annexe II

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LE SECRETARIAT EXECUTIF POUR LA SCIENCE
ET LA TECHNOLOGIE

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
1. INTRODUCTION	1
2. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PESTE BOVINE EN AFRIQUE CENTRALE	1.
3. RECHERCHE SUR LES PRINCIPALES CULTURES CEREALIERES ET AMELIORATION DES CEREALES (PC.26)	3
4. PLANTES MEDICINALES AFRICAINES	5
5. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE DES BOVIDES (PC.28)	7
6. CREATION DES CENTRES DE QUARANTAINE DES PLANTES ET FORMATION D'INSPECTEURS PHYTOSANITAIRES (PC.29)	8
7. RECHERCHE ET CONTROLE DE LA TRYPANOSOMIASE	10
8. <u>BUREAUX TECHNIQUES</u>	
- BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS (BIS)	11
- BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES (BIRA)	11
- CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN (CPI)	12
9. REUNIONS TECHNIQUES	13
10. DIVERS	14

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LE
SECRETARIAT EXECUTIF POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

INTRODUCTION :

Ce rapport est une revue des activités actuelles du Secrétariat Exécutif de l'OUA pour la Science et la Technologie ainsi que de celles des Bureaux et des projets menés sur le terrain sous la direction du Secrétariat.

Dans la période sous revue, tous les projets conjoints dans lesquels les Etats membres de l'OUA coopèrent ont progressé de façon satisfaisante comme en témoignent les remarques ci-dessous :

1. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PESTE BOVINE EN AFRIQUE ORIENTALE. (PC.15)

Ce projet a maintenant atteint la phase finale et il reste très peu à faire à l'Unité de Coordination. En voie de conséquence, l'Unité de Coordination a reçu des instructions pour concentrer ces efforts en vue de poursuivre les actions en coopération active avec la direction de l'IBAR.

Les actions ont été entreprises dans tous les pays où le projet a eu à intervenir. Concernant l'Afrique Orientale, le travail a été achevé en Tanzanie, au Kenya, en Ouganda et en Somalie. Seules quelques parties de l'Ethiopie et une partie du Soudan restent à réaliser. Les parties de ces 2 pays sont déjà prises en charge localement par les Directions des Services Vétérinaires.

Le Secrétariat est reconnaissant aux donateurs qui ont assisté ces projets et nous apprécions l'accord du Conseil à sa dernière session de déléguer des fonds à l'Unité de Coordination pour fonctionner durant l'exercice financier actuel. Les mesures de poursuite attendues des Etats membres sont les suivantes :

- (a) Vacciner d'année en année et au moins une fois par an pendant deux années successives avec un vaccin agréé contre la peste bovine, les veaux nés au cours de l'année. Ces animaux seront marqués en trèfle à l'oreille, de sorte que tout animal ayant plus de deux ans portera au moins deux marques ;
- (b) Vacciner et marquer à l'oreille tous les animaux dépourvus du trèfle ;

- (c) Informer les pays voisins de la situation existante au point de vue peste bovine par l'intermédiaire des fonctionnaires de liaison et au moyen de réunions annuelles convoquées par la CSTR/IBAR. En particulier, chaque pays déclarera le plus rapidement possible tout nouveau foyer de peste bovine en indiquant le nombre d'animaux touchés et les coordonnées géographiques du foyer.
- (d) Dans le cas d'un foyer de peste bovine, prendre aussi rapidement que possible les mesures sanitaires agréées, sous contrôle vétérinaire qualifié. Il est essentiel de vérifier par une technique de laboratoire éprouvée l'étiologie de l'infection. Les mesures sanitaires agréées comprendraient une stricte quarantaine de tous les troupeaux infectés et contaminés, l'abattage de tous les animaux malades, la vaccination de tous les animaux dans un rayon de 15 Kms et le paiement d'une indemnité pour les animaux abattus.
- (e) Faire maintenir par les autorités vétérinaires une stricte surveillance des mouvements des troupeaux en transhumance et des troupeaux de commerce qui devront être munis de certificats de vaccination valides.
- (f) Compléter au besoin les textes législatifs et réglementaires afin de satisfaire aux recommandations des paragraphes a à e précédents.

2. RECHERCHE DES PRINCIPALES CULTURES CEREALIERES ET L'AMELIORATION DES CEREALES (PC.26)

Suite à l'approbation en juillet dernier à Kampala (Ouganda) des propositions pour examiner ce projet et diversifier les sources d'aides étrangères, le Secrétariat tiendra une réunion à Ouagadougou (Haute-Volta) début 76 en vue d'une formulation nouvelle du projet pour qu'un accent soit mis sur la production accélérée de céréales, particulièrement dans les zones les plus touchées par les méfaits de la sécheresse.

La réorganisation à entreprendre se concentrera sur les zones semi-arides d'Afrique étant donné que les autres parties du continent ne sont pas si affectées par le manque d'eau de pluie que celles-ci.

Par définition, cette zone comprend la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, les Iles du Cap Vert, le Mali, la Haute-Volta, le Ghana, le Togo, le Dahomey, le Nigéria, le Niger, le Tchad, la République Centrafricaine, le Cameroun, le Soudan, l'Ethiopie et la Somalie.

Le Secrétariat Exécutif tiendra cette réunion consultative avec les chercheurs de cultures des Etats membres ainsi que les donateurs étrangers principalement pour évaluer :

- (a) la formation des cadres nécessaires pour accélérer les recherches et le développement des céréales dans la zone ;
- (b) la coopération dans l'échange des variétés de haute productivité et de maturité rapide, essais sur les terrains ainsi que la multiplication des semences ;
- (c) l'amélioration dans la technique du stockage des céréales, de commercialisation et de la distribution ;
- (d) le moyen d'aide supplémentaire de l'Etranger pour augmenter l'effort national sur la recherche et le développement des céréales, là où c'est nécessaire.

Durant cette période, 200.000 US dollars supplémentaires d'aide étrangère pour la formation des agents de recherche céréalières ont été reçus par le Secrétariat pour aider à l'avancement de la formation.

Le Secrétariat continuera le programme post-universitaire de la formation avec l'assistance tant des pays membres que des donateurs étrangers. Le projet de formation est jusqu'ici financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). Deux Agences internationales qui coopèrent avec l'OUA dans ce projet sont : l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) et l'Institut International de Recherches sur les Récoltes des Tropiques Semi-Arides (ICRISAT). Ces agences ont reçu l'assistance du PNUD/FAO. Il est à espérer qu'elles entreprendront la formation post-universitaire des agronomes en plus des séminaires et des stages actuels pour les cadres moyens.

3. PLANTES MEDICINALES AFRICAINES (PC.27)

Ce projet a été examiné au cours de la deuxième Conférence Interafricaine sur les plantes Médicinales Africaines et de la Pharmacopée Traditionnelle qui s'est tenue au Caire en juillet 1975. Les principaux aspects du projet discutés sont les suivants :

1. la révision du progrès de recherches dans les Etats membres de l'OUA en particulier dans les Universités d'Ife, du Caire, de Dakar, de Tananarive et à l'Institut des Recherches Chimiothérapiques de Kampala.
2. Les études ethnobotaniques sur la Pharmacopée Traditionnelle.
3. Les techniques de protection pharmacologiques.
4. Les développements récents des techniques de protection phytochimique.
5. L'appréciation commerciale du marché et les marchés potentiels des plantes dérivées des produits chimiques.
6. Les drogues provenant des herbes et la santé de la Communauté.
7. Les essais cliniques.
- et 8. La coopération interafricaine entre les Etats de l'OUA sur les plantes médicinales.

Le Symposium a examiné la coopération dans ce travail de recherche au cours des six dernières années et fait des recommandations pertinentes de poursuite tant à l'échelle régionale que nationale en Afrique. A la fin de la réunion, le Professeur Adjanooun du Dahomey, membre du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA) est devenu le Président du Groupe de l'OUA sur les plantes Médicinales Africaines. D'autres membres du Groupe sont des ressortissants de l'Egypte, du Mali, du Ghana, de l'Ouganda, du Nigéria, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la Tanzanie, du Congo Brazzaville et de Madagascar.

Ce groupe est chargé d'évaluer le progrès enregistré dans ce domaine important de la Recherche en Afrique en vue d'encourager les laboratoires de Recherche de tous les Etats membres à entreprendre une recherche concrète et commercialement orientée vers l'exploitation de la flore africaine. Un rapport détaillé de cet important symposium sera soumis à la prochaine réunion du Conseil pour approbation afin de permettre au Secrétariat de prendre des mesures de poursuite sur d'autres aspects des recommandations.

Entre-temps, tous les Etats membres sont conseillés d'encourager le plus possible, les recherches dans ce nouveau domaine d'activités pour que le maximum de nos ressources naturelles puisse être exploité à bon escient. Quelques unes des maladies contre lesquelles les chercheurs régionaux et nationaux luttent sont les suivantes : le cancer, la malaria (paludisme), les antibiotiques, la déficience en globes blancs, les insecticides, et le diabète, pour n'en citer que celles là.

4. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE DES BOVIDES. (PC.28)

Au cours de la période en question, la OIE s'est réunie en Afrique et a examiné ce projet important de l'OUA. Il a été constaté que le manque de fonds a sérieusement touché l'avancement des travaux. Par exemple, le projet n'a reçu aucune aide étrangère hormis l'assistance accordée à l'Afrique Centrale entre 1973 et 1974. D'autres Etats membres qui coopèrent dans le projet ont été tributaires des fonds nationaux. Il n'a pas été financièrement possible de recruter une Unité de coordination distincte pour le projet et le Secrétariat a largement dépendu de son spécialiste du bétail, le Directeur de l'IBAR qui s'est attelé à entreprendre la coordination.

En vue de la situation actuelle du projet, le Secrétariat suggérerait qu'il soit constitué un fonds pour la santé du bétail et la production opérationnelle à partir duquel le projet et d'autres concernant le cheptel pourrait être financé. Si l'idée de fonds d'assistance mutuelle était acceptable, le Secrétariat serait donc en mesure au cours de l'année prochaine ou sous peu d'assister les Etats membres où la maladie est à présent endémique et de réaliser le projet avec le minimum de retard.

L'approvisionnement d'un tel fonds de l'OUA attirerait l'attention des agences donatrices qui voudraient contribuer au fonds pour assister les projets du bétail. En décembre 1975, le Directeur de l'IBAR a participé à la réunion

de la Commission du Bassin du Lac Tchad et a informé le Comité Consultatif de la Commission de la situation de ce projet et le besoin de disposer de sources financières d'origine africaine.

5. CREATION DES CENTRES DE QUARANTAINE DE PLANTES ET DE FORMATION DES INSPECTEURS PHYTOSANITAIRES (PC.29)

La réunion prévue par le Conseil phytosanitaire Interafricain à Abidjan (Côte d'Ivoire) a été ajournée au deuxième semestre de 1976 sur demande du Gouvernement de ce pays. Par conséquent, le Secrétariat Exécutif a convoqué une Conférence du Comité Exécutif du CPI en mi-novembre 1975 pour examiner l'état d'avancement du projet et d'obtenir l'avis du Conseil Scientifique sur un certain nombre de problèmes importants de quarantaine et de protection des plantes qui se sont accumulés depuis les deux dernières années.

Le Comité a été d'accord entre autres que le Centre de formation d'Ibadan au Nigéria soit le plus vite possible bilingue par le recrutement d'un formateur francophone dans son personnel. Le Secrétariat devrait faire appel au PNUD/FAO pour assurer que le stage qui se déroulera au Centre d'Ibadan en 1976 soit bilingue. Le PNUD/FAO a déjà procuré au centre un formateur anglophone.

Deuxièmement, le Comité Exécutif a approuvé le Centre du Caire qui devrait prendre au moins 20 candidats francophones en 1976. L'effort conjoint des Centres d'Ibadan et du Caire serait à réduire le manque de personnel francophone dans le domaine de protection des plantes parmi la plupart des Etats membres de l'OUA. Néanmoins, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a été d'accord d'abriter la réunion principale du CPI dans la deuxième moitié de 1976 et l'on espère que du progrès sera fait dans la création du Centre de formation d'Abidjan.

Parallèlement, à d'autres problèmes discutés par le Comité Exécutif durant sa réunion de trois jours est le besoin de réorganiser les organisations anti-acridiennes actuelles en vue de réduire les dépenses des Etats membres, sur le mécanisme de la lutte. Il a été établi par le Secrétariat qu'une telle réorganisation sera au profit des Etats membres de l'OUA et il est à espérer que les 32 pays qui font à présent partie de plusieurs organismes de lutte contre le Criquet Migrateur coopèreraient avec le Secrétariat dans son exercice pour qu'une aide plus grande lui soit accordée dans différentes zones d'Afrique.

(PG.15) en coopération avec le Groupe de Coordination pour ce projet. Le Secrétariat Exécutif a obtenu la somme de 7.000 dollars américains au cours de cette période pour achever le travail sur les mesures de poursuite. L'IBAR dirigé aussi la carte de distribution de la Mouche sté-sté en Afrique.

CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN - (CPI)

Le Secrétaire Scientifique du CPI a entrepris de nombreuses visites de liaison au cours de la période en question à la demande des Etats membres. Son travail était de conseiller ceux-ci sur l'importation des végétaux en Afrique. Sur demande des organisations internationales et des pays membres de l'OUA concernés, il a aussi visité la Station Intermédiaire Postérieure de Quarantaine des plantes à Turin et un Centre semblable en Espagne. A la demande des Etats membres concernés, le Secrétaire Scientifique examine le problème de la maladie Sud-Américaine d'hévas. Dans tous ces cas, ses rapports scientifiques ont été examinés par le Comité Exécutif du CPI au cours de sa dernière réunion et les recommandations de celui-ci ont aidé à formuler la politique de recommandations proposées aux Etats membres sur cette matière. Etant donné que les maladies ne connaissent point de frontières politiques il serait dangereux d'importer n'importe quel matériel végétal en Afrique sans que des mesures soient prises hors de l'Afrique et qu'un tel produit ait passé par un Centre de Quarantaine des Plantes reconnu par l'OUA.

Les autres agents scientifiques du bureau ont aussi entrepris un nombre de visites de liaison dans les Etats membres pour y conseiller les Techniciens sur différentes parasites des produits agricoles. De plus, le bureau publie aussi un journal bi-annuel pour la protection des plantes comparable aux bulletins du BIS et de l'IBAR.

REUNIONS TECHNIQUES :

Au cours de la période, le Secrétariat Exécutif et ses bureaux ont organisé 5 réunions techniques notamment :

1. la deuxième Conférence Interafricaine sur les plantes médicinales et la pharmacopée traditionnelle au Caire.
2. Le Comité Exécutif du Conseil Phytosanitaire Interafricain à Lagos.
3. Recherche et Développement des céréales dans la zone Semi-Aride à Ouagadougou (Haute-Volta).
4. Réunion du Groupe d'Experts du Comité Interafricain sur la Mécanisation Agricole. et
5. Réunion du Groupe Interafricain sur la Cartographie.

DIVERS :

Le Secrétariat Général aimerait faire mention au problème du manque des Agents Scientifiques dans ses bureaux. Le Secrétariat Exécutif de Lagos est tellement démuné du personnel scientifique. Malheureusement, la responsabilité qui revient au Secrétariat Exécutif comme résultat des recommandations et résolutions antérieures a presque quintuplé depuis les cinq dernières années. Le Secrétaire Général Administratif voudrait bien donner une certaine priorité au recrutement du personnel Scientifique tant pour le Secrétariat Exécutif de Lagos que pour les bureaux de Nairobi, de Bangui et de Yaoundé. Ceci est devenu absolument nécessaire pour permettre à l'OUA de maintenir le niveau habituel du travail auquel la communauté scientifique de tous les Etats membres est déjà habituée.

Le Secrétaire Général Administratif espère qu'il peut compter sur le soutien du Conseil des Ministres sur cette question en encourageant leurs ressortissants de répondre aux annonces du Secrétariat Général de temps en temps.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Rapport du Secrétaire Général Administratif sur le Secrétariat Exécutif pour la Science et la Technologie

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

<https://archives.au.int/handle/123456789/9464>

Downloaded from African Union Common Repository